

**Première réunion de la commission communale  
d'aménagement foncier de FRESNES SUR MARNE**

*Réunion du jeudi 9 octobre 2008, à 9h00  
en mairie de Fresnes sur Marne*

Etaient présents :

- M. André MILLARD, Président de la Commission communale,
- Mme Carole DUPONT, conseillère municipale de Fresnes sur Marne,
- M. Gérard DOUTRELEAU, premier adjoint au maire de Fresnes sur Marne,
- MM. Jean LEFORT et Bernard LENFANT, membres exploitants,
- MM. Didier FERTÉ, LAFÈVE (R.E.P) et Philippe ROBIN, membres propriétaires,
- Mme Mireille LOPEZ et M. Olivier FLÉ, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages,
- Mme Sylvie FOUGEROUX, fonctionnaire désignée par le Président du Conseil général.

Etaient également présents, à titre consultatif :

- Mme Françoise DELACOUR, conseillère municipale de Fresnes sur Marne,
- M. Jean-Marie GODARD, C.G.77, Chef du service foncier à la Direction principale des routes, représentant le maître de l'ouvrage,
- M. Olivier NICOL, C.G.77, du Service Agriculture à la Direction de l'Eau et de l'Environnement, secrétaire de la commission communale,
- Mme Elisabeth CLAIN, C.G.77, chargée d'acquisitions foncières à la direction principale des routes,
- Mme Elodie LENFANT, de la chambre d'agriculture de Seine et Marne,
- M Bernard BONTEMPS, représentant Mme Hélène BONTEMPS, membre exploitante,
- M Charles-Henri VANDIERENDONCK, pour Mme Anne-Marie VANDIERENDONCK, membre exploitante.

Absents excusés :

- M. Jean-Pierre BONTOUX, Conseiller général du canton de Mitry-Mory, représentant M. le Président du Conseil général,
- M. Jack SCHEIDECKER, délégué du Directeur des services fiscaux de Seine-et-Marne.

—————

Monsieur le Président ouvre la séance, après avoir constaté que le quorum était atteint, et fait part de l'ordre du jour de cette réunion qui consiste, pour la commission communale, à se prononcer sur l'opportunité ou non de procéder à un aménagement foncier suite au projet routier de liaison MEAUX-ROISSY (RN3-RN2). Si l'opportunité d'un aménagement foncier se manifeste, le Département lancera et financera, conformément à l'article L123-24 du Code rural, une étude d'aménagement qui devra aider la commission à définir le mode d'aménagement foncier le plus approprié.

M. NICOL rappelle qu'une étude d'aménagement avait été réalisée en 2005 et n'avait pas connu de suites, sans doute en raison du transfert de compétences de l'aménagement foncier de l'État vers le Département ; transfert intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il expose que c'est la Chambre d'Agriculture qui a relancé l'opération par un courrier du 27 juillet 2007 demandant au Département de mettre en place des commissions communales d'aménagement foncier. Une commission communale a donc été instituée, puis constituée, par M. le Président du Conseil général, à Fresnes-sur-Marne, Claye-Souilly, Messy, Gressy, Mitry-Mory et Compans, communes touchées par l'ouvrage linéaire.

Après une présentation du projet routier dans son ensemble ainsi que du calendrier de réalisation des ouvrages, tous les chemins coupés par la déviation étant rétablis, la commission est appelée à délibérer sur l'utilité ou non d'un aménagement foncier lié à cet ouvrage.

M. Olivier FLÉ, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, signale les difficultés à venir pour les traversées de gros gibier qui risquent d'entraîner des accidents du fait que l'ensemble des nouveaux ouvrages routiers et ferroviaires forment des obstacles difficilement franchissables par les animaux.

M. GODARD l'invite à préciser et confirmer ses demandes en ce domaine aux services du Département.

Après discussion, les membres de la commission communale estiment qu'il n'est pas utile, compte tenu des caractéristiques de l'ouvrage dans son passage dans la commune, de procéder à un aménagement foncier sur le territoire communal.

En conséquence, la mission de la commission communale prend fin à ce jour et elle n'aura plus à se réunir par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h50.

Le Secrétaire

Le Président de la Commission communale

Olivier NICOL

André MILLARD

